

# Anticiper les contrôles FSE

## Mettre en place les process d'anticipation des contrôles pour son projet



# Les principes généraux

- Le FSE : levier financier en faveur de l'emploi
- Plusieurs contrôles à réaliser
- Responsabilité générale de l'Etat en matière de contrôle et de correction des irrégularités

# Qui contrôle?

- Les autorités d'audit
  - La Cour des comptes européenne, dans le cadre de la déclaration d'assurance annuelle
  - La Commission européenne, dans le cadre d'audits visant à s'assurer de l'efficacité des systèmes de gestion et de contrôle
  - La Cour des comptes française
  - La Commission interministérielle de coordination des contrôles
- L'autorité de gestion dans le cadre des contrôles de service fait

# Les vérifications de gestion

- L'objectif de la Commission Européenne est de valider le fonctionnement efficace des vérifications de gestion.
- Pour la nouvelle programmation, la Commission européenne considère ces vérifications de gestion comme le contrôle prioritaire.

# Les vérifications de gestion

- Elles peuvent être de nature administrative, et concernent chaque demande de remboursement présentée par les bénéficiaires.
- Elles peuvent porter sur les opérations et s'effectuent sur pièces et sur place.
- Leur fréquence est proportionnée au montant de l'aide publique et au degré de risque identifié.

# Les vérifications de gestion

- Présentes depuis la programmation 2000-2006, elles sont de plus en plus importantes et formalisées.
- La mauvaise qualité des vérifications de gestion est la cause principale des lettres d'avertissement, des suspensions et des interruptions des délais de paiements.
- Leur manquement peut conduire à des corrections financières individuelles ou à des corrections financières forfaitaires nationales .

# Les nouvelles orientations de la Commission européenne

## Les vérifications administratives

- L'ensemble des éléments de dépenses compris dans une demande de remboursement doit être vérifiés sur la base de documents justificatifs suffisants.
- Si ces documents sont d'un volume trop important, la vérification s'effectue sur un échantillon sélectionné sur la base du risque, et complété par un échantillon aléatoire.

# Les nouvelles orientations de la Commission européenne

## les conséquences financières

- Les erreurs matérielles sont traitées au-delà de 2% de la valeur de la demande de remboursement.
  - risque d'extension de la vérification à l'intégralité de la demande de remboursement
  - risque d'extrapolation du taux d'erreur constaté sur le reste de la population
- La vérification peut s'étendre pour rechercher des erreurs ayant une caractéristique commune (type de transaction, d'opérateurs...)
  - risque d'erreur systémique

# Campagne annuelle de contrôle

- Sélection des contrôles annuels par la CICC
- Procédure (rapport provisoire, phase contradictoire, rapport définitif)
- Résultats des contrôles d'opérations
- Campagne 2014

## L'intensité des vérifications sur place dépend de:

- La complexité de l'opération
- Le montant de l'aide publique accordée à l'opération
- Le niveau de risque identifié par les audits de la CICC, ou à l'occasion d'audits antérieurs
- L'étendue des contrôles réalisés pendant les vérifications administratives

# Les leçons de la programmation FSE 2007-2013

- L'obligation d'une comptabilité séparée
- Le respect des délais
- La traçabilité des dépenses
- Le temps de présence des salariés
- Le temps de présence des stagiaires en entreprise

# L'obligation d'une comptabilité séparée

- L'absence de système de comptabilité séparée ou d'une codification comptable adéquate est une observation récurrente des déclarations d'assurance 2011, 2012 et 2013.
  - Les risques identifiés:
    - La déclaration de dépenses sans lien avec l'opération
    - Le double financement d'une même dépense

# Le respect des délais

- L'inéligibilité temporelle du dossier de demande de subvention: tout dossier de demande de subvention doit être déposé complet avant la fin de la réalisation du projet.
  - Le risque associé est la déprogrammation de l'opération, même si cette dernière a été approuvée a posteriori par le comité de programmation régional.
- l'inéligibilité temporelle de la dépense: toute dépense doit être acquittée durant la réalisation de l'opération, ou montrer un lien direct avec cette opération.
  - Le risque associé est la déclaration de dépenses inéligibles.

# La traçabilité des dépenses

- Toutes les preuves d'acquittement des dépenses doivent être conservés dans un dossier unique.
- La liste des pièces comptables justifiant les dépenses doit être obligatoirement jointe à chaque bilan d'exécution.  
→ le risque associé est la rupture de la piste d'audit, la justification incomplète des dépenses et leur inéligibilité .

# Le temps de présence des salariés

- Le temps de présence des salariés affectés partiellement à l'opération doivent faire l'objet de justificatifs probants.  
→ le risque associé est le recalcul des clés de répartition affectées aux dépenses indirectes de l'opération, et une minoration des dépenses éligibles.

# Le temps de présence des stagiaires en entreprise

- Les temps d'activité des stages en entreprise doivent être suivis au fil de l'eau et faire l'objet de feuilles d'émargement standardisées et signées pendant le déroulement de l'opération.  
→ le risque associé est la non justification d'heures facturées, et l'inéligibilité des dépenses associées.

# Les contrôles renforcés de la Commission européenne

- Les marchés publics
- Les aides d'Etat
- Les opérations génératrices de recettes

# Les marchés publics

- Le non respect de l'un des trois principes des marchés publics au regard de la réglementation européenne: l'égalité de traitement, la non discrimination et la transparence
- L'absence de mise en concurrence
- L'absence de publication des avis d'attribution de marchés publics
- Le non respect des critères des marchés publics: l'invalidation du critère du « prix médian » dans le cadre de la notation du critère « prix »

# Les marchés publics

- Les corrections financières appliquées au montant du contrat par la Commission européenne
  - Intention délibérée d'exclure certains soumissionnaires: 100%
  - Absence totale ou partielle de publicité: de 100% à 50%
  - Absence ou description insuffisante de certains critères de sélection: 25%
  - L'absence de publication des avis d'attribution de marchés publics: de 2 à 10%

# Les aides d'Etat

- L'absence de vérification du respect des règles relatives aux aides d'Etat  
→ Le risque associé dans certains cas est le recalcul du montant de la subvention FSE pour respecter le seuil d'intensité de l'aide.

# Les opérations génératrices de recettes

- Au-delà des bilans déclarés, toute opération étant susceptible de dégager des recettes sera contrôlée sur les éventuelles recettes générées, quand bien même aucune recette ne serait déclarée dans le bilan financier de l'opération.  
→ Le risque associé est l'augmentation des recettes de l'opération, et la minoration du montant de la subvention FSE.